

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

N° 148/2023/3.2	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 18h,	
Date convocation : 22/09/2023	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.	
Présents :	Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, SINIBALDI N., TUCA MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.	
Absents -Excusés :	Mme ROUX	
Procurations :	M. GUILLEMET à M. DAMBLEMONT, M. LAMIEL à M. MONINO	
Elus en exercice : 26	Objet : Vente du 3^{ème} étage de la Maison Médicale – Conseil Départemental	
Présents : 23		
Absents : 1		
Procurations : 2		Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC
Votants : 25		

Monsieur Philippe VIDAL, Maire et Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Serge BACCOU, 1^{er} adjoint.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal de la proposition dont la commune a été destinataire pour l'acquisition du 3^{ème} étage de la maison médicale communale, située 7 avenue Jean Jaurès à CAZOULS-LES-BEZIERS.

Le Conseil Départemental de l'Hérault propose d'acquérir ces locaux d'une superficie de 60m², au prix de 66 300,00 € (soixante-six mille trois cent euros) pour y installer les services de la Protection Maternelle et Infantile.

CONSIDERANT l'avis du domaine sur la valeur vénale, en date du 9 mai 2023, qui évalue ce bien à hauteur de 78 000,00 € (soixante-dix-huit mille euros) assortie d'une marge d'appréciation de 15%.

CONSIDERANT que le prix proposé par le Conseil Départemental correspond à la marge d'appréciation laissée à la collectivité :

Section et numéro	Adresse	Surface en m ²	Nature	Prix
B 3525	3 ^{ème} étage 7 avenue Jean Jaurès	60 m ²	Immeuble Bâti	66 300,00 €

Le montant des charges mensuelles pour l'entretien des parties communes doit être révisé.
Un cahier des charges sera signé, fixant le montant des charges mensuelles et les responsabilités des deux parties.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, par 25 voix pour,
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,

- APPROUVE la vente du local de 60.00 m² sis au 3^{ème} étage de la Maison Médicale, 7 avenue Jean Jaurès à CAZOULS-LES-BEZIERS, au Conseil Départemental de l'Hérault, pour un montant de 66 300,00 € (soixante-six mille trois cent euros), prix conforme à l'avis des domaines. Ce local sera exclusivement réservé à une activité médicale ou paramédicale.
- DIT qu'un cahier des charges sera établi, fixant le montant des charges mensuelles et les responsabilités, et devra être signé entre les parties.
- CHARGE Maîtres GONDARD Gilles et MALAVIALLE Marion, Notaires à Cazouls-Lès-Béziers, de rédiger l'acte à intervenir pour la vente de ce bien.
- AUTORISE Monsieur Le 1^{er} Adjoint à signer l'acte de vente du local professionnel et toutes les pièces indispensables à la conclusion de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le OCTOBRE 2023.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Adjoint,

Serge BACCOU



La Secrétaire de séance

Marcelle COUDERC



REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com